

LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

VAUX

magazine N°56 HIVER 2017

**LA MUNICIPALITÉ
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2017**



Le sommaire

Éditorial
page 3

Informations
pages 4 à 13

Scolaire
pages 14 & 15

Urbanisme
page 16 & 17

Patrimoine
page 18

Bibliothèque
page 19

Agenda des manifestations
page 20

Les associations
pages 21 à 23

Compte rendu des conseils municipaux
pages 24 & 25

État civil
Page 26

Directeur de la publication : Julien Crespo

Maquette & graphisme: Commission Information et Communication
harguen33@aol.com

Comité de rédaction : L-O. Baschet - N. Benchehida - B. Chiumenti - M. Gardin - A.Lancéa
J. Lerma - P. Lesage - A. Monnier - J. Harter - N. Renaut

Photographie de couverture : J-C. Bréard

Photographies : Tous les Vauxois et mentions indiquées.

Distribution : T.CdV.

Remerciements pour leur aide à ceux qui sont allés de leur plume et de leur vision pour nous tenir informés de la vie vauchoise :

Les Associations - J. Baschet - M. Bianco - V. Carton - B. Chiumenti - G. Choppe -
B. Foucault - M. Gaudin - M. Grond - M. Le Guillevic - V. Pautonnier - M. Uguen -
C. Robin - M-C. Vandeville - J-M. Wallace.

Magazine municipal gratuit, réalisé par la commission Information & Communication

Impression FJD 01 34 97 50 90 - RCS Versailles B 495 058 000, à 2 200 exemplaires • Dépôt légal janvier 2017.

Mesdames, Messieurs,

Les vœux que je forme en ce début d'année s'adressent à chacun d'entre vous. Que 2017 vous apporte, joie, bonheur, santé. Que ceux qui vous entourent profitent au mieux de cette année nouvelle. Et qu'elle apporte au monde un peu plus de paix, un peu plus de liberté, un peu moins de violence...

Cette année, ce message de vœux revêt pour moi une teneur toute particulière car ce sera le dernier message que j'aurai l'honneur de vous adresser, en tant que Maire.

C'est avec émotion, mais l'esprit serein, que je viens, en effet, vous confirmer ma décision de mettre un terme à ma fonction de Maire de notre village au mois de mars prochain comme je l'avais annoncé lors de la campagne des élections municipales de mars 2014.

Je présenterai ma démission de mon mandat de maire à M. le Préfet, je resterai au Conseil municipal et conseiller communautaire jusqu'en 2020.

Et en mars 2017, le Conseil municipal devra élire un nouveau maire parmi les candidats issus du Conseil municipal actuel, celui-ci aura tout mon soutien et mon appui.

Alors pourquoi partir ?

Je suis élu à Vaux-sur-Seine depuis 1989, soit 27 ans, et maire depuis 21 ans. Ce fut un très grand honneur de servir les intérêts de ma ville et de ses habitants, d'abord comme conseiller municipal avec Christiane Lagier Maire, puis comme premier magistrat à la tête d'un Conseil municipal renouvelé. Ces mandats de Maire, je les ai sincèrement aimés. Je m'y suis consacré pleinement et quotidiennement en m'efforçant de prendre en compte les forces et les faiblesses de notre village, d'être à l'écoute de tous afin de trouver des solutions dans une société perturbée et un environnement économique difficile, en particulier ces dernières années.

J'ai pleinement apprécié la réalisation de la nouvelle mairie, ou encore celle de la bibliothèque, et bien que cela ne se voie pas beaucoup, je suis assez fier d'avoir pu, grâce à l'équipe de restauration scolaire, réussir à mettre en place depuis plus de 5 ans, une cuisine bio-raisonnée à plus de 80% et cela sans que le budget communal soit impacté.

Mon engagement professionnel, associatif et politique a toujours été conduit au nom de l'intérêt général, au service de l'action publique et de l'humain, pour lutter contre les inégalités, pour défendre une société plus juste, pour bâtir les conditions du *Vivre à Vaux Ensemble*, mais aussi faciliter la réussite de nos enfants, veiller à l'accompagnement de nos aînés; il a fallu fixer des objectifs, gérer entre l'idéal et le possible, conduire et assumer des choix malgré les difficultés de tous ordres.

Mais la vie municipale ne s'interrompt jamais et il reste, bien sûr, toujours à faire (voir page 25).

Alors pourquoi le faire maintenant ?

Deux raisons essentiellement:

Une raison personnelle tout d'abord : la fonction de Maire

exige travail, énergie et une disponibilité totale et entière. J'ai 70 ans ; j'aurais consacré 30 ans de ma vie, à la fin du mandat, à l'engagement public. L'honnêteté m'oblige à dire que j'aspire maintenant à retrouver une vie davantage dédiée à mes proches et à mon sport favori le golf.

Une raison morale ensuite : dans une période où la rupture entre les élus et les électeurs est de plus en plus préoccupante et où l'absence de renouvellement de la classe politique est dénoncée, je considère qu'il est de mon devoir de laisser place à un nouveau Maire capable d'apporter un élan nouveau, d'incarner le renouvellement de générations et, ainsi, d'apporter un souffle nouveau.

Au moment où je vais tourner une page importante de ma vie politique et personnelle, je n'oublie pas mes collègues élus qui m'ont toujours accompagnés et soutenus tout au long de ce chemin avec une petite pensée particulière pour ceux, ils sont 4, qui sont avec moi depuis 1995. Quelle aventure...

Je n'oublie pas les cadres et agents municipaux de notre commune - qui m'ont accompagné tout au long de mon parcours et plus particulièrement dans mes fonctions de maire. Malgré les aléas de leur vie personnelle, familiale ou professionnelle, malgré les difficultés liées aux contraintes budgétaires et à la nécessité de faire des choix, tous ont œuvré et continuent à travailler avec dévouement pour faire avancer notre village. Je leur en suis très reconnaissant.

Ce que nous avons fait, nous l'avons fait également avec l'ensemble des entreprises qui ont travaillé sur la commune et pour un ancien du secteur privé comme moi, je me devais de le souligner. Tout ne fut pas facile, mais jamais elles n'ont failli, je les en remercie et je leur garde toute mon amitié.

Enfin, m'adressant à l'ensemble de la population, je veux vous exprimer à toutes et à tous, mes remerciements pour la confiance que vous m'avez toujours témoignée tout au long de ces années et pour les relations souvent bienveillantes et chaleureuses que nous avons entretenues.

Pour terminer ce message, j'adresse mes vœux à nos aînés et les remercie de tous ce qu'ils ont faits et font encore.

J'adresse mes vœux aux plus jeunes que je regarde avec fierté et confiance. Et tous mes vœux de réussite au Conseil municipal des enfants qui les représente.

Je vous présente à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité au seuil de cette nouvelle année.

Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir, de paix et de bonheur.

Ce sont les vœux que je forme au nom de toute l'équipe municipale et de l'ensemble du personnel communal pour vous tous.

Julien Crespo, Maire
Conseiller communautaire





Depuis le 1^{er} janvier 2016 nous avons intégré la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise plus communément appelée GPS&O.

- 73 communes, 29 sur la rive droite et 44 sur la rive gauche
- 405 049 personnes sur une superficie de 500 km².
- 55 km de Seine, 18 îles
- 2100 km de voirie.

Les décisions de la Communauté urbaine sont prises par le conseil communautaire, organe délibérant qui réunit les 129 conseillers représentant les 73 communes qui la composent. Il se réunit en moyenne une fois par mois, lors de séances publiques. Chaque commune dispose d'un nombre de délégués calculé en fonction de sa population.

La commune de Vaux ne dispose que d'un seul siège.

LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

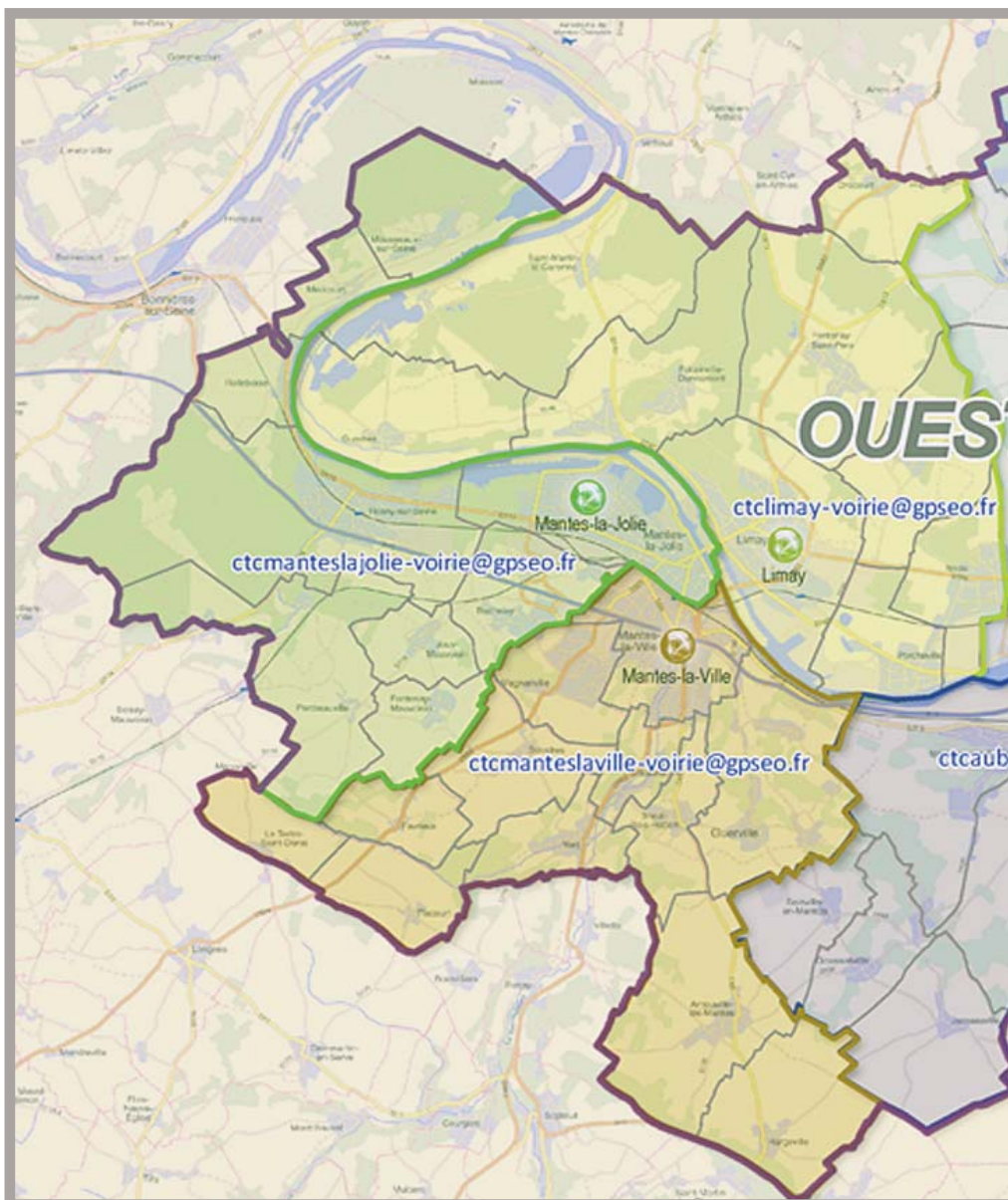
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

- Actions de développement économique
- Promotion du tourisme
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes des recherches

- Organisation de la mobilité en lien avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF)
- Plan de déplacements urbains (PDU)

- Construction, aménagement, entretien et gestion, et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, sportifs d'intérêt communautaire

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I)
- Création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire
- Constitution de réserves foncières, après avis des conseils municipaux
- Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLH-I)
- Politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre



La voirie et le stationnement

- Création, aménagement et entretien de voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement

La politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- Aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

L'environnement

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

La gestion de divers services publics d'intérêt collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement
- Eau

Les compétences transférées en 2016 ont, pour une grande partie, été gérées par les communes sous conventions de gestion avec la Communauté Urbaine, le temps de la mise en place de la nouvelle structure, de l'organisation territoriale et

de la prise en compte du fonctionnement des communes membres.

L'ORGANISATION TERRITORIALE

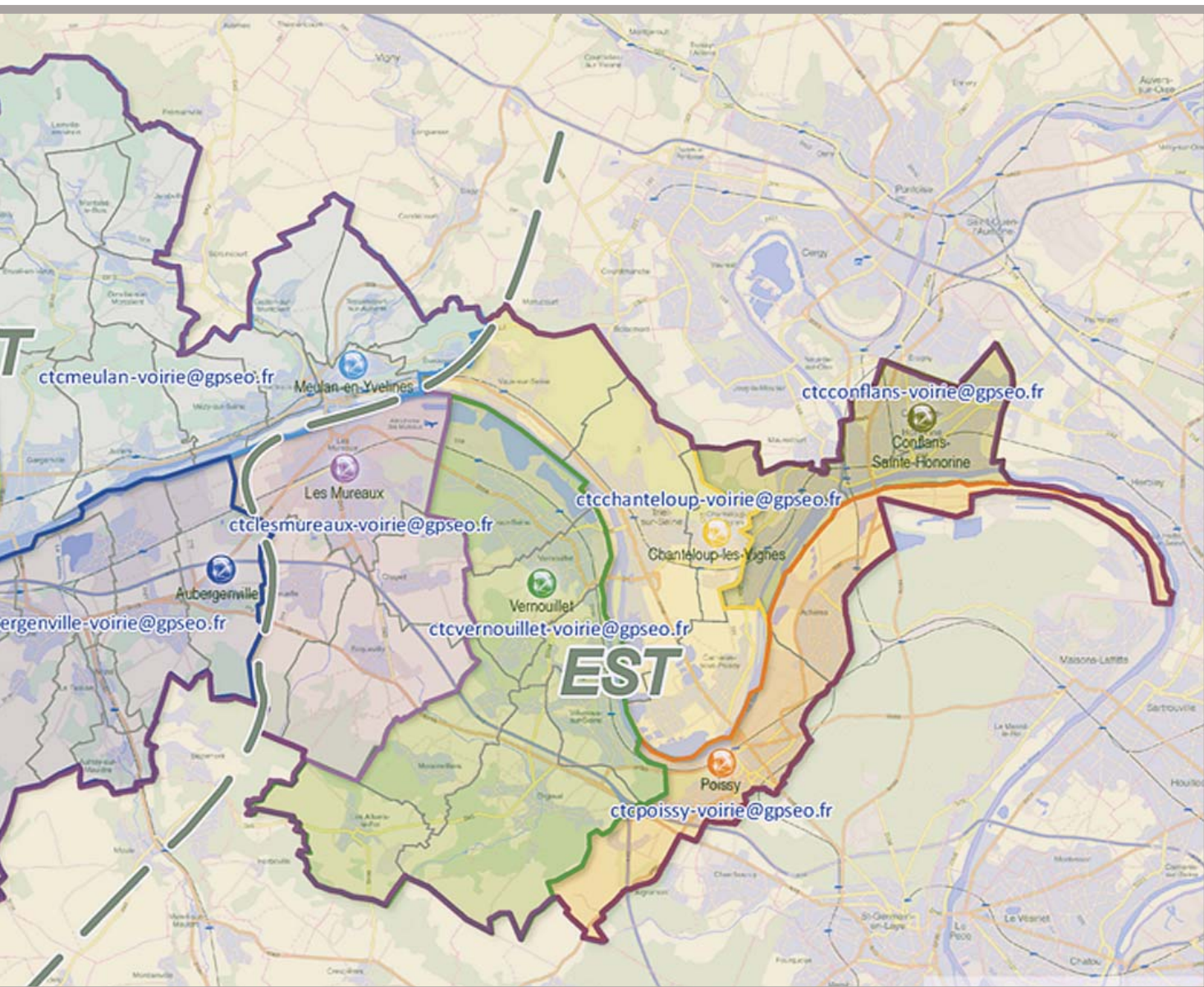
Création de deux zones, Ouest et Est découpée en 10 centres techniques communautaires (CTC) d'où partiront les équipes d'intervention (voir carte ci-dessous).

Notre commune dépendra du secteur 8 dont le centre technique est basé à Chanteloup-les-Vignes

Ces CTC ont vocation à intervenir dans les domaines de :

- La voirie
- L'éclairage public
- La propreté urbaine
- Les espaces verts communautaires

suite page 6 ➡



2017 ANNÉE DE GRANDS CHANGEMENTS :

• **Au niveau de notre équipe technique,** puisque 3 agents ont été mutés à la communauté urbaine GPS&O et poursuivront, pour le compte de la CU, le travail qu'ils effectuaient sur la commune.

Ces trois agents pourront être également

appelés à travailler sur d'autres communes.

• **Au niveau de nos pratiques,** puisque que nous allons devoir, pour chaque intervention, solliciter le centre technique.

Le point d'entrée des demandes d'interventions se fera toujours à la mairie et se sont les services de la mairie qui répercuteront la demande vers la communauté urbaine.

• **Au niveau financier,** puisque ces changements ne seront pas gratuits pour les finances de notre commune.

En effet, les transferts de compétences emportent les transferts financiers qui vont avec et nos budgets seront amputés des sommes correspondantes au travers de ce que nous appelons les Attributions de Compensation ou A.C.

L'Attribution de Compensation (A.C.) a pour vocation d'équilibrer le transfert des recettes de la fiscalité professionnelle unique et l'impact des charges transférées.

Pour 2015, notre attribution de compensation était construite comme suit :

• Recettes de fiscalité professionnelle transférée en 2005	:	260 915, 00 €
• Compétences transférées de 2005 à 2014 en dépenses	:	- 331 196, 00 €
• Attribution de compensation à fin 2015 financée par le budget communal	:	- 70 281, 00 €

Pour 2016, aux AC 2015 viennent s'ajouter :

• Contribution au SDIS (les pompiers)	:	- 147 040, 00 €
• Les dépenses faites par la commune pour le compte de la CU par convention y compris le personnel correspondant (3 personnes)	:	- 234 074, 00 €

Total des AC à verser à la communauté Urbaine sur le budget de fonctionnement communal	:	- 451 395, 00 €
--	---	-----------------

Une des autres composantes des attributions de compensation concerne les investissements. Les investissements réalisés par la Communauté Urbaine pour la commune sur des compétences transférées impliquent aussi un financement de la commune. Cela s'applique en particulier sur la voirie.

Le transfert de la voirie implique son renouvellement futur selon un cycle à valider et une approche financière au travers un coût moyen annualisé permettant une égalité de traitement entre les différentes communes !

Néanmoins, ce financement dont les limites n'ont pas encore été clairement définies demeure pour les communes (moyennes et petites) une source d'inquiétude car au-delà de la perte de contrôle totale de cette partie importante de l'investissement communal, la marge de manœuvre budgétaire se réduit comme peau de chagrin rendant plus compliqué le pilotage du budget et le choix de nos orientations.

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES EN-TRAÎNE LE DESSAISISSEMENT DES COMMUNES MAIS LA COMMUNE RESTE LE LIEU DE L'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ.

Néanmoins nous continuerons à intervenir sur les compétences restantes dont vous trouverez le détail ci-dessous :

⇒ **Scolaire** : investissement et gestion des locaux scolaires, restauration scolaire, étude, Caisse des Écoles.

⇒ **Fonctions électorales** : révision et tenue des listes électorales, organisations des élections.

⇒ **État Civil** : tenue des registres (décès, mariages, naissances), gestion du cimetière.

⇒ **Urbanisme** : délivrance des permis de construire, relations aux usagers/droit des sols, droit de préemption urbain en collaboration avec la CU et Espace Naturel Sensible.

⇒ **Nationalité** : recensement citoyen, recensement de la population.

⇒ **Police municipale** : « bon ordre, sécurité et salubrité publiques », circulation, stationnement.

⇒ **Sécurité civile** : gestion de crise.

⇒ **Action sociale** : aides sociales facultatives, alerte sanitaire.

⇒ **Associations sportives et culturelles** : gestion des équipements sportifs et des salles communales, octroi de subventions.

⇒ **Animations communales** : fêtes, cérémonies et commémoration.

⇒ **Action culturelle** : entretien bibliothèque et salles de spectacle, conservation des archives.

⇒ **Patrimoine** : Valorisation et entretien du patrimoine communal.



LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

La voirie fait partie des compétences obligatoires d'une communauté urbaine. Grand Paris Seine & Oise l'assume donc depuis sa création le 1^{er} janvier 2016.



LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA CU

Il comprend l'ensemble du domaine public routier communal - soit environ 1 800 km de chaussée à l'échelle de GPS&O - mais aussi certaines de ses dépendances :

- ▶ Accotements, talus, terre-pleins centraux, ronds-points
- ▶ Arbres d'alignement, murets de soutènement sur accotement
- ▶ Éclairage public
- ▶ Feux tricolores
- ▶ Mobilier de sécurité (potelets, barrières, plots...) ou de propreté (corbeilles nécessaires à l'entretien)
- ▶ Signalétique
- ▶ Signalisations verticale et horizontale
- ▶ Mobiliers urbains (abribus, bancs...)



D'autres équipements y sont associés :

- ▶ Parcs publics de stationnement
- ▶ Ouvrages d'art (ponts...)
- ▶ Les places publiques à l'exception des parvis exclusivement liés à un équipement et relevant d'un aménagement distinct de l'espace continu
- ▶ Panneau d'information électronique

CE QUI RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ COMMUNALE

Les municipalités conservent la gestion de plusieurs éléments :

- ▶ Les voiries situées au sein d'une résidence privée ou lui appartenant
- ▶ Les chemins ruraux dans le domaine privé de la commune sauf si ouverts à la circulation publique et carrossables
- ▶ Les chemins forestiers
- ▶ Les parvis exclusivement liés à un équipement et relevant d'un aménagement distinct de l'espace continu
- ▶ L'embellissement paysager des terre-pleins, des trottoirs (massifs ou bandes longitudinales) ou des ronds-points et tout ce qui ne contribue pas à l'exploitation de la voirie
- ▶ Les stèles, les monuments, les fontaines...
- ▶ L'éclairage à visée ornementale (illuminations de Noël...)



Les maires préservent également leurs prérogatives dans plusieurs domaines :

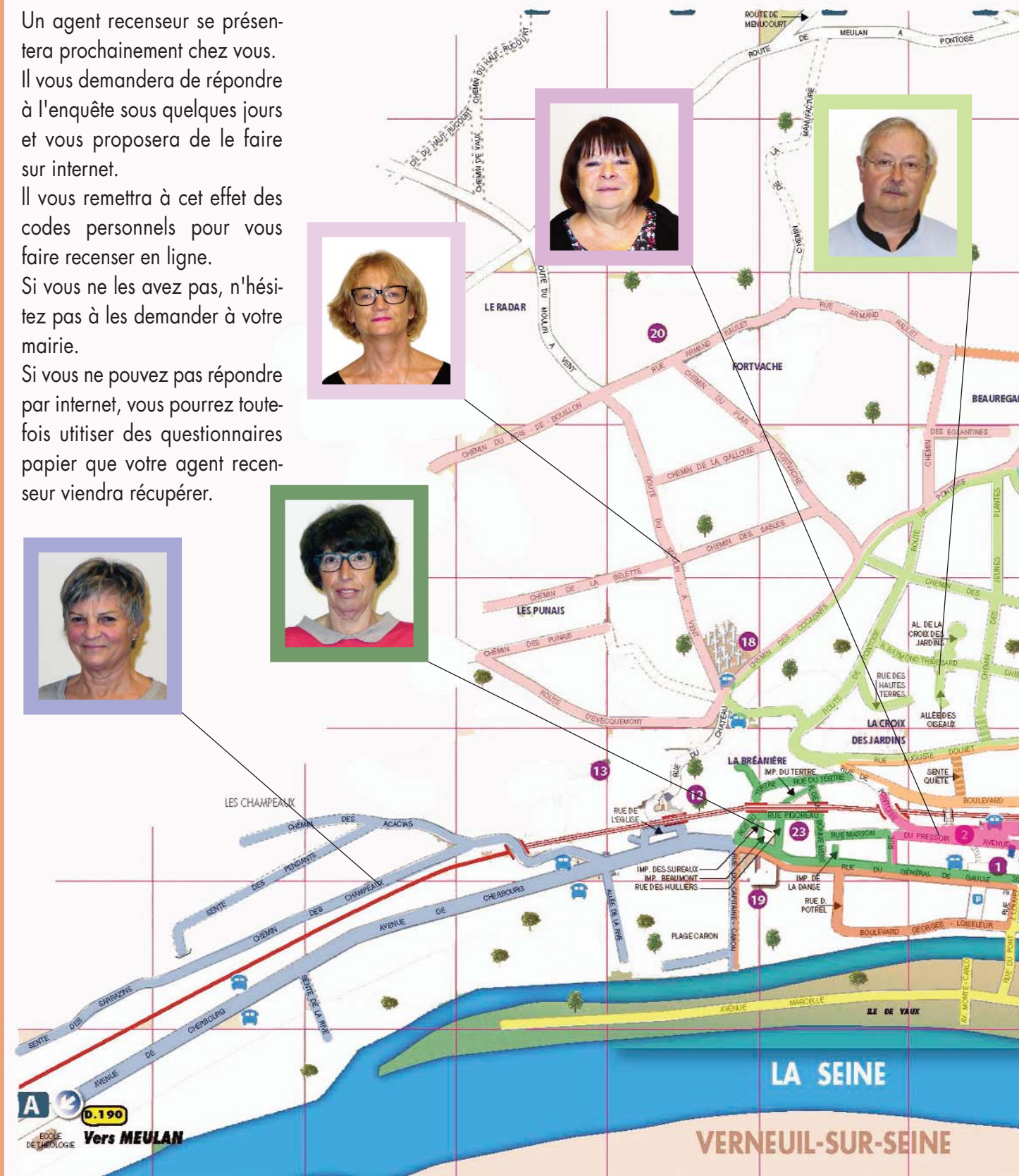
- ▶ Les pouvoirs de police (sûreté et commodité de passage, réglementation de circulation et du stationnement, émission de contraventions...)
- ▶ Pose et entretien des systèmes de vidéosurveillance
- ▶ Choix de la dénomination des voies
- ▶ Prise des arrêtés d'occupation temporaire (terrasses...) ou d'interdiction de circulation.

Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de le faire sur internet.

Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne.

Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.



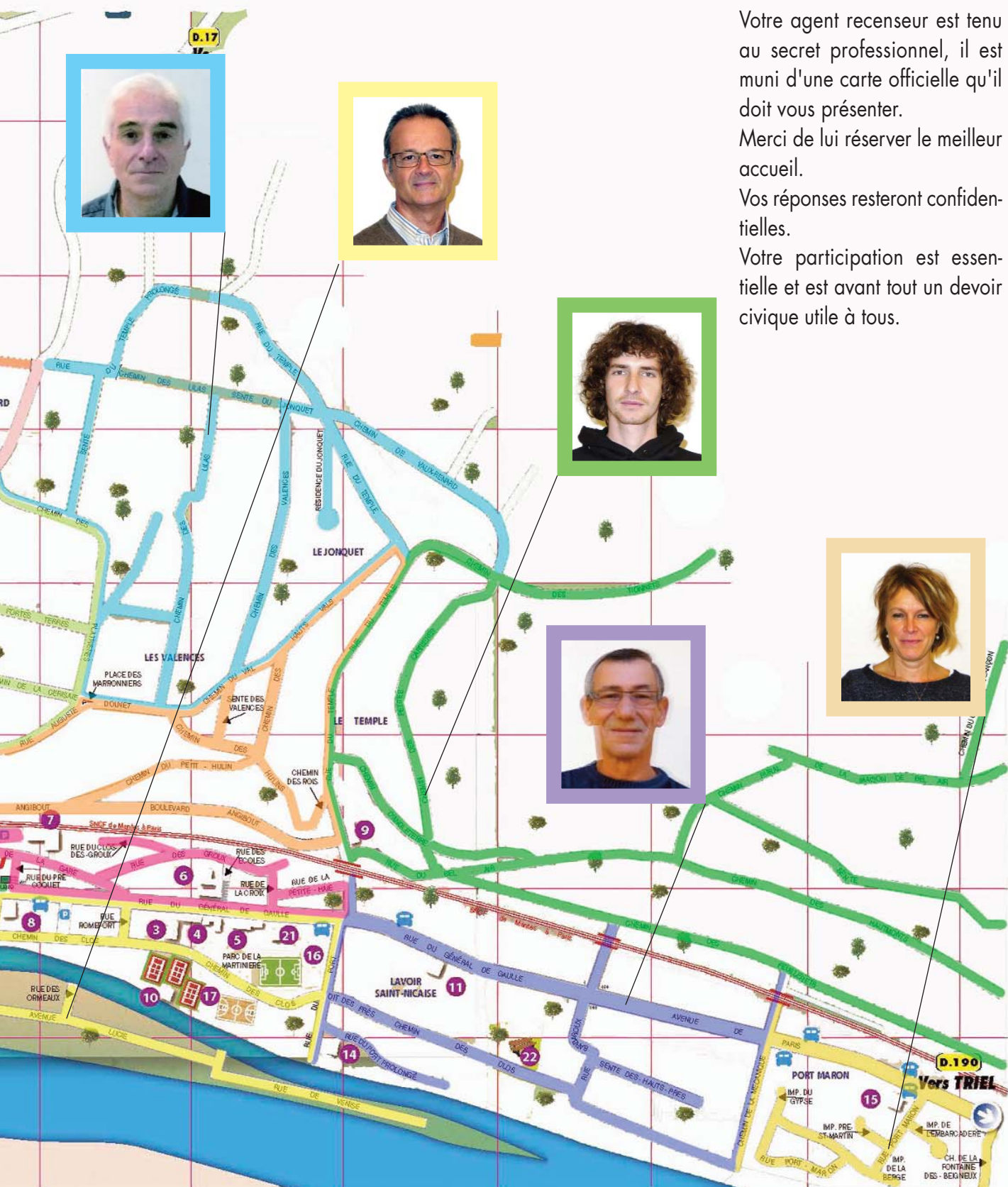
DE LA POPULATION

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles.

Votre participation est essentielle et est avant tout un devoir civique utile à tous.



Philippe BALAS Maire de 1965 à 1989



Né en 1921 Philippe Balas nous a quittés dans sa 96^{ème} année le 3 janvier 2017.

Une scolarité sans histoire à Paris et une jeunesse rythmée par des activités tournées vers les autres : scoutisme, groupement associatif.

Après son bac, il intègre HEC puis éclate la guerre qui l'éloigne de Paris puisqu'il prend la route à vélo vers le département du Lot pour y retrouver ses parents.

A 23 ans, retour à Paris et c'est en août 44, suite à la libération de Paris, qu'il s'engage volontaire dans la 2^{ème} DB auprès du Maréchal Leclerc. Il participe à la libération de Strasbourg et à la prise du nid d'aigle (résidence d'Hitler) à Berchtesgaden.

A la fin de la guerre, Philippe rentre à Paris où l'attend Catherine sa fiancée. Celle-ci a vécu cette période à Vaux, auprès de ses parents Henri et Thérèse Portier, son école d'assistante sociale ayant été transférée à Meulan.

Il continue son parcours et entre à l'école des officiers à Coëtquidan. C'est durant cette année en août 1945, que Philippe et Catherine se marient à Vaux. En 1946, afin de marcher sur les traces de son père, il fait l'école de Couverture d'Angers, avant d'entrer comme commis de chantier au sein de l'entreprise familiale.

Jeune et dynamique, il est à la recherche de solutions innovantes pour

développer l'entreprise de couverture-plomberie. Il en devient le directeur générale à la suite de son père jusqu'en 1991 et c'est son fils Jean qui prend la relève.

Mais parallèlement, Philippe, très attaché à Vaux par son épouse Catherine et sollicité par Henri Portier, son beau-père lui-même élu, il prend un engagement de conseiller au sein du conseil municipal mené par Marcelle Cuche en 1959. En 1965, M^{elle} Cuche qui ne souhaite pas poursuivre comme maire, sollicite Philippe pour se présenter aux élections. Il sera élu Maire et fera 4 mandats entre 1965 et 1989.

Durant cette période, Philippe Balas et le Conseil municipal développent différentes réalisations et mettent en exécution des projets initiés par Marcelle Cuche :

- Construction du foyer municipal dans le parc de la Martinière.

- Construction de 108 logements HLM au Square du temple.

- Agrandissement de l'école communale (1973-75).

- Construction d'un petit collectif en lieu et place de la propriété Haussadis.

- Construction des pavillons en accession à la propriété pour les jeunes Vauxois résidence des Jonquet.

- Construction du Cosec et parking de la gare.

- Projet de lotissement du domaine de Rive Seine en lieu et place du port Maron où s'effectuait le chargement du gypse extrait dans la colline de l'Hautail.

En 1989, il met fin à ses activités de Maire et c'est Christiane Lagier qui sera élue.

Philippe n'en reste pas là, il ne voit pas sa retraite inactive et, avec Catherine, il s'engage dans de nombreuses actions au service des autres :

- Les suivis de travaux au sein du conseil paroissial.

- Les visites bénévoles auprès des malades à l'hôpital.

- Mais surtout un important engagement au sein des « Restos du Cœur » comme responsable de la région Sud-Ouest puis au sein du comité directeur à Paris jusqu'en 2001.

Le conseil municipal se joint à moi pour saluer la mémoire de Philippe Balas qui restera pour ceux qui l'ont connu un maire à l'écoute de ses concitoyens et engagé pour son village. Au nom du Conseil municipal, nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille et particulièrement à sa fille Brigitte notre collègue.

Julien Crespo, Maire





Le 6 décembre 2016, Ségolène Royal réunit au ministère de l'environnement 250 élus locaux des territoires en transition.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTIONS...



Michel Le Guillevic,
Conseiller municipal
délégué à l'environnement
et aux nouvelles technologies

Le Parc Naturel Régional du Vexin Français est labellisé « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Dans ce cadre, 13 projets en faveur de la transition énergétique ont été sélectionnés et seront subventionnés par le PNR et l'Etat.

Vaux-sur-Seine pourra réaliser une amélioration énergétique de la salle des sports (Cosec) en rénovant l'isolation du bâtiment. Voir la liste des communes et des projets sur le site du PNR www.pnr-vexin-francais.fr

QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires :

- La réduction de la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...

- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du co-voiturage...

- Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...

- La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville...

- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires...

- L'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

Pour découvrir les actions réalisées ou en cours dans les territoires en transition, consulter le site :

developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8-Agirensemble-les-territoires-en-mouvement.pdf

Rappel des objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique

Le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale prévoit à l'horizon 2030 :

- la réduction de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- la diminution de notre consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012 ;
- l'objectif de porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de notre consommation énergétique finale.

BALADE THERMIQUE

Venez découvrir la face cachée de l'habitat grâce aux images infrarouges prises par une caméra thermique.

Dans le cadre de son partenariat avec la Communauté Urbaine, Énergies Solidaires organise des « balades thermiques » sur les communes du territoire GPS&O. Lors d'une promenade pédestre, découvrez où se font les principales pertes d'énergie des maisons et comment bien choisir les matériaux pour les rénover et diminuer votre consommation énergétique !

Les modalités de la balade

Qui ? Tous les habitants de la CU.

Sur inscription. Nombre limité à 20 personnes.

Quand ? Un soir sur la période de chauffe. En effet, c'est quand les différences de températures sont importantes entre l'intérieur et l'extérieur, et quand il fait nuit, que les déperditions se font le mieux voir.

Comment ? Deux conseillers utilisent la caméra thermique le long d'un parcours défini avec la mairie. La balade dure entre 1 h 30 et 2 h. Elle est faite à pied. Différentes typologies de bâtiment sont thermographiées afin que chacun se projette sur son logement !

Pour la commune de Vaux-sur-Seine, cette balade thermique est programmée mercredi 1^{er} février 2017 à partir de 19 h.

Lieu de rendez-vous : Il vous sera communiqué suite à votre inscription.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant via le site internet d'Énergies Solidaires : energies-solidaires.org dans la rubrique balades thermiques ou par mail à :

contact@energies-solidaires.org
ou par téléphone : 01 39 70 23 06

Conseils infos énergies :

samedi 18 mars
à la mairie de 9 h à 11 h 30



Photo thermographique

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif est désormais sous la responsabilité de la Communauté Urbaine GPS&O

La maîtrise d'ouvrage des travaux prévus au schéma directeur d'assainissement (secteurs des Valences, Champeaux, Cherbourg) a cependant été confiée à la Commune de Vaux-sur-Seine.

Cette « délégation » permettra de mener à bien des projets élaborés de longue date. La maîtrise d'ouvrage de la Commune permet de bénéficier des financements des parties publiques et des raccordements en domaine privé obtenus auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Les travaux Chemin des Valences ont commencé.

COLLECTE

DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les collectes assurées par la société SEPUR, sont désormais sous la responsabilité de la Communauté Urbaine GPS&O.

Pas de modifications quant aux journées de collecte, ou aux consignes de tri.

Le calendrier 2017 des collectes a été distribué dans les boîtes à lettres par la CU. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le retrouver sur le site de la Commune : <https://www.vauxsurseine.fr/>, ou encore le demander à l'accueil de la Mairie.

Concernant les déchets spéciaux (peinture, toxiques divers) vous pouvez les apporter au véhicule stationné sur la Place de la gare de 9 h à 13 h, aux dates suivantes : 28 janvier - 25 février - 25 mars - 22 avril - 20 mai - 24 juin - 22 juillet - 26 août - 23 septembre - 28 octobre - 25 novembre - 23 décembre.

Pour tout renseignement sur les collectes, les bacs, appelez le 01 34 01 20 36 ou allez sur <http://www.gpseo.fr>.

Jean-Pierre Couteau, Maire adjoint
aux travaux et à la sécurité

Depuis 1996, le Conseil Départemental des Yvelines a déployé des Coordinations Gérontologiques Locales (CGL) pour répondre avec efficacité aux besoins des personnes âgées vivant à domicile et de leurs familles ainsi que les coordinations handicap locales dès 2006. Pour faire face à une augmentation des demandes de prestations sociales et des moyens non compensés par l'Etat, le Département a souhaité améliorer le service rendu aux Yvelinois et optimiser ses ressources en créant six Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) qui remplaceront, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'organisation antérieure qui reposait sur neuf Coordinations Gérontologiques Locales (CGL) et neuf Coordinations Handicap Locales (CHL).

Deux lieux d'accueil sont mis à la disposition du public et des professionnels en fonction de la commune d'habitation.

Mantes-la-Jolie :

8 quater rue de la Division Leclerc

78200 Mantel-la-Jolie

Tél : 01 34 78 50 90

Verneuil-sur-Seine :

5 Grande Rue,

78480 Verneuil-sur-Seine

Tél : 01 39 28 15 75



ACTIVITÉ PHYSIQUE ET CANCER

Il n'y a pas de contre-indications à avoir une activité physique, y compris pendant les traitements. Pour



reprendre le sport après la maladie, il est conseillé d'en parler à son médecin. Il vérifiera qu'il n'y a pas de risques et signera un certificat médical. L'idée n'est pas de rechercher la performance, mais de répondre à ses propres envies.

SÉANCES GRATUITES

Educatrices sportives ayant validé une licence « Activité Physique Adaptée – Santé », Audrey Lichtenauer et Roseline Chmielus vous accompagnent pour maintenir une activité physique adaptée à vos besoins ; pour lutter contre la fatigue, l'anxiété et renforcer le tonus musculaire.

Ces séances sont gratuites.

Aux Mureaux : le mardi de 17 h à 18 h au Pôle Molière, 101 rue Molière.

A Poissy : le lundi de 17 h à 18 h au complexe sportif Marcel Cerdant, 129 avenue de la Maladrerie.

Renseignements et inscription auprès du Comité des Yvelines de la Ligue contre le Cancer au 01 39 50 83 50

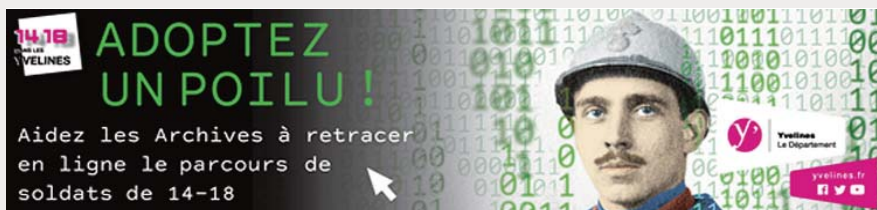
RENCONTRES DU MARDI

ESPACE MARCELLE-CUCHIE

Jeux tous les mardis de 14 h 30 à 17 h

CALENDRIER DES GOÛTERS Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis du mois

JANVIER	FÉVRIER	MARS
Mardi 10	Mardi 14	Mardi 14
Mardi 31	Mardi 28	Mardi 28 (goûter anniversaire)
AVRIL	MAI	JUIN
Mardi 11	Mardi 9	Mardi 13
Mardi 25	Mardi 29	Mardi 27 (goûter anniversaire)



ADOPTEZ UN POILU !

Aidez les Archives à retracer en ligne le parcours de soldats de 14-18

Entre 1914 et 1918, des milliers d'hommes de l'ancienne Seine-et-Oise ont été incorporés dans l'armée. Leur parcours militaire reste aujourd'hui méconnu. Dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre, les Archives départementales des Yvelines lancent à appel auprès de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution et reconstituer en ligne l'histoire de ces soldats.

Combien de soldats ont été mobilisés dans ma commune ? Combien furent faits prisonniers ? Ont-ils été blessés ?

Pour faire revivre cette histoire et participer, il suffit de se connecter sur le site des Archives départementales (archives.yvelines.fr) et de créer un compte. Dans ce projet collaboratif, des défis communs sont proposés aux contributeurs, récompensant notamment les plus assidus.

Découvrez l'opération « Adoptez un poilu ! » sur Archives.yvelines.fr
<https://www.facebook.com/ArchivesYvelines>



DDT Yvelines

SPI - Atelier Risque Inondation
De la prévention à la réalité

L'exercice SEQUANA

Un scénario au plus près des conditions réelles d'une crue centennale :

- du 7 au 13 mars 2016 : la montée des eaux de la Seine (jusqu'à R1,0) ;
- le week-end du 12 et 13 mars 2016 : exercices de terrain au pic de crue ;
- du 15 au 18 mars 2016 : la décrue de la Seine (à J+5 et J+30) ;



Le 17 novembre dernier le SPI Vallée de Seine a organisé une réunion d'information sur la thématique du risque inondation. Étaient présents plus de 80 personnes, représentants de collectivités, intercommunalités, policiers municipaux, services de l'Etat, industriels, associations de protection de l'environnement.

L'exercice SEQUANA, est un exercice de gestion de crise de grande ampleur (du 7 au 18 mars 2016). Simulation d'une crue majeure en Île-de-France dont les objectifs étaient :

- Renforcer la coordination des principaux acteurs et des partenaires du territoire francilien (à partir de scénarios journaliers) ;
- Faire fonctionner le mécanisme européen de protection civile (exercices de terrains) ;
- Sensibiliser la population au phénomène de crue.

L'exercice SEQUANA à Limay et Porcheville, a mobilisé la participation d'équipes européennes (29 nationalités).



Sauvetage sur un site d'éboulement avec recherche cynotechnique et opération de reconnaissance sur site par moyens hélicoptères avec caméra jour/nuit, hélitreuillages, camp de gendarmerie de Beynes et opérations de dépollution (récupération de polluant fictifs) et opération NRBC. Port de Limay.



Sauvetage sur un site d'éboulement avec recherche cynotechnique et opération de reconnaissance sur site par moyens hélicoptères avec caméra jour/nuit, hélitreuillages, camp de gendarmerie de Beynes et opérations de dépollution (récupération de polluant fictifs) et opération NRBC. Port de Limay.

FAMILLES

À ÉNERGIE POSITIVE

Cette année une équipe vauchoise composée de 9 foyers relève le défi lancé fin novembre par l'association Energies Solidaires, le but étant de faire des économies d'énergie par rapport à l'année précédente.

Le concours est parsemé de rencontres et échanges entre les participants, la convivialité est de mise mais aussi pousse les concurrents à réellement faire un effort au regard de leurs habitudes parfois énergivores. Un petit rien peut faire de belles économies, un défi commun favorise la magie des rencontres.

Pour un avenir plus économe et mesuré, l'an prochain, lancez-vous !

LA VIE DES GENS

La vie des gens est une saga familiale.

Ecrit par une Vauchoise, Mona Lassus, l'histoire de la famille Chevalier se poursuit, de génération en génération, à travers celle d'un petit bourg vendéen, depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'aux années 1990.

Il est possible de se procurer ce livre sur les sites suivants :

www.bod.fr/boutique-en-ligne, amazon.fr, FNAC.com, decitre.fr



RÉSERVES FAIBLES

VENREDI 3 MARS +

DON DE SANG MAINTENANT C'EST URGENT

Vendredi 3 mars 2017

Espace Marcelle-Cuche 15 h à 20 h

CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS

*Aurore Lancéa,
Conseillère municipale
délégée au Conseil Enfants*



Le 18 novembre dernier, lors d'élections organisées au sein de l'école Marie Curie où tous les élèves étaient électeurs, 11 enfants candidats ont été élus pour un mandat de 2 ans afin de former le Conseil municipal des enfants (CME) de Vaux-sur-Seine.

Les élus sont : Lou Costil, Madec Robert Day, Selen Demir, Laurène Fournier, Adriana Vinuesa, Adam Kachouch, Léa Martin Rita, Gustave Phillipe, Tal-Or Dibi, Melvyn Tatchum Simo et Alice Thibaut.

Quelques jours plus tard, ils ont pu être accueillis dans les locaux de la mairie pour une visite guidée par M. le Maire

en personne. Les enfants du CME étaient très attentifs et curieux de connaître les rouages de cette administration en posant de multiples questions aux élus présents mais aussi au personnel communal.

Une première réunion a été menée pour fixer les axes de travail du groupe et prendre leur première décision.

À l'unanimité, ceux-ci n'ont pas souhaité avoir un « maire » enfant puisqu'ils souhaitent être égaux dans les décisions et le pouvoir de chacun.

L'installation du CME a été officialisée lors de la cérémonie des vœux du maire avec remise d'écharpes tricolores le 8 janvier 2017.

Pour ce qui est de la communication, un espace dédié au CME est en ligne sur le



Notre groupe CME
est accompagné par
Aurore Lancéa,
Valérie Perrot,
Malika Zekri
et
Céline Maujaret

site internet de la ville, le CME possède aussi une adresse mail :

cmevauxsurseine@gmail.com

Une boîte à idées sera mise dans la cour de récréation de l'école Marie Curie et les demandes et questions de tous pourront être transmises en mairie à l'attention du CME.

« Continuons à faire germer de grandes idées pour pouvoir concrétiser de beaux projets en 2017. Toutes les fleurs de l'avenir se cachent dans les petites graines d'aujourd'hui ».



INITIATIVE ANTI-GASPILLAGE A LA RESTAURATION SCOLAIRE



Valentin CERISIER élève de CM1 à l'école élémentaire Marie Curie, interpellé par le gâchis alimentaire à la fin des repas dans les assiettes, a proposé à Valérie Carpier (responsable restauration scolaire) de comptabiliser le poids des déchets à la fin de chaque service de restauration.

Convaincue du bien fondé de cette initiative, Valérie Carpier a décidé d'accompagner Valentin dans sa démarche ; le pesage de ces déchets a commencé la veille des vacances scolaires de Noël.

Chaque jour les déchets émanant des assiettes des enfants sont pesés à la fin de chacun des 3 services. Aujourd'hui le poids s'élève selon les services entre 4,5 Kg et 5, 3 Kg.

Auparavant Valentin avait présenté

son projet à l'ensemble des enfants déjeunant le midi en insistant sur la nécessité de réduire d'ici la fin de l'année le volume de ce qui était jeté, avec quelques consignes simples :

Ne prendre que ce que l'on va manger

Manger ce qui est dans l'assiette

Ne pas jeter la nourriture (comme le pain par exemple)

Cette opération en est à son début et nous ne pouvons que féliciter Valentin d'en avoir eu l'initiative ainsi que ses petits camarades qui vont s'appliquer à réduire le volume des déchets.

Bien sûr nous suivons et accompagnons cette initiative très attentivement.

*Corinne Robin, Maire adjoint
aux affaires scolaires*

CARNAVAL

Le jeudi 16 février, le centre de loisirs avec la participation de la mairie organise le carnaval.

Après avoir fait un petit tour dans notre village et brûlé le bonhomme carnaval, un goûter sera organisé à l'espace Marcelle Cuche.

STRUCTURES GONFLABLES

Du 11 mars au 26 mars, 8 structures gonflables et un stand de confiserie seront installés sur le terrain de basket.

Entrée 5€ par enfant pour la journée et gratuit pour les parents.

*Virginie Pautonnier,
Conseillère municipale*



Depuis janvier 2017, toutes les classes de l'école élémentaire et de l'école maternelle sont équipées de Tableaux Numériques Interactifs et d'ordinateurs portables pour un investissement de 38 328 €.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

PETITE SECTION DE MATERNELLE (enfants nés en 2014) et CP (enfants nés en 2011) à compter du 1^{er} février 2017 en mairie.

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Jugement de divorce ou de séparation
- Justificatif de domicile de moins de trois mois à Vaux
- Carnet de santé avec vaccins à jour
- Dernier relevé d'imposition (uniquement pour inscription cantine)

Ouverture du service scolaire :

mercredi 9 h 30 – 11 h 30

du 1^{er} février 2017 au 29 mars 2017;

samedi 9 h 30 – 11 h 30

les 28 janvier, 18 février, 25 mars 17.

CLASES DE ESPAÑOL GRATIS

ALCE (Agrupación de Lengua y Cultura Españolas) Se imparten cursos gratuitos de español en Vaux Sur Seine, para hijos de padre o madre de nacionalidad española, a partir de 7 años.

Posibilidad de pasar exámenes oficiales, niveles B y C del Marco Común Europeo.

Fecha de inscripción : febrero del 2017

Información en la página web :

<http://www.educacion.gob.es/exteriores/centros/alcesfrancia/es/inscripciones/inscripciones2.shtml>

Persona de contacto : Alicia Caballero 06 72 07 05 55



ZAC des Marronniers

C'est parti !

Le 9 janvier 2017, première réunion de lancement du chantier de la ZAC des Marronniers, pour la voirie et les différents réseaux. Cette opération inscrite au Plan local d'urbanisme depuis 2005 aura mis 11 années pour se concrétiser sur ces 6,5 hectares. L'objectif 1er de la muni-

cipalité pour ce projet est de contribuer à la production d'une offre diversifiée de logements, avec la ferme volonté de mixité sociale, urbaine et architecturale. Pour ce faire la commune s'est fixée trois priorités :
-Assurer l'accessibilité du secteur (circuit routier et sentes piétonnes)
-Respecter l'environne-

ment sans détruire le paysage environnant
-Maîtriser la densification.

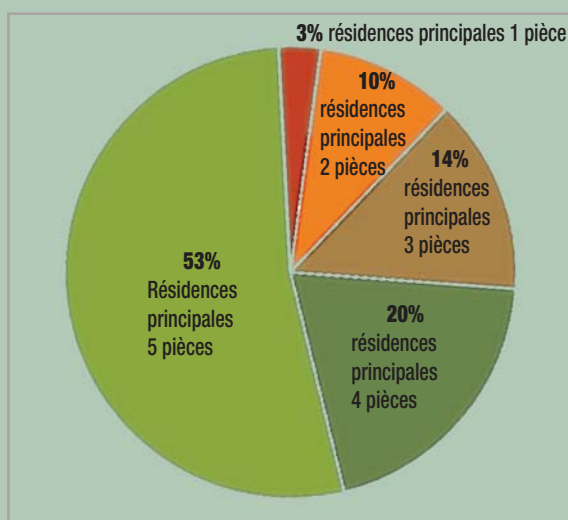
Au moment, où nous écrivons cet article, sur la première zone commercialisée (31 lots), 11 permis de construire sont en cours, l'ouverture du chantier va permettre de finaliser la commercialisation.

Le parc de Logements sociaux locatifs à Vaux-sur-Seine



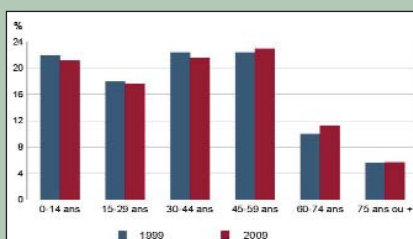
Jean-Claude Bréard,
Maire adjoint à l'Aménagement
Urbain et à l'Environnement

La répartition des logements suivant leur taille montre une prédominance des logements de plus de 5 pièces adaptés à l'accueil des grandes familles.



La construction de plus petits logements T2-T3 est nécessaire pour accueillir les jeunes décohabitants, les jeunes couples, les familles monoparentales, qui faute de produits accessibles sont obligés de quitter la commune.

L'offre d'habitat est inadaptée aux conditions économiques des plus jeunes et favorise l'exclusion des ménages modestes et des difficultés pour les classes moyennes.



Le graphique montre une diminution des tranches d'âges comprises entre 0 et 44 ans et une augmentation des tranches d'âges comprises entre 45 et 74 ans.

Quels sont les plafonds de ressources maximum pour obtenir un appartement?

- ▶ Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) de 12725 à 39844 € / an
- ▶ Prêt locatif à usage social (PLUS) de 23132 à 72443 € / an
- ▶ Prêt locatif social (PLS) de 30072 à 94176 € / an

Quelles sont nos obligations :

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. L'objectif de production de logements sociaux qui passe de 20 à 25%.

Le rythme de rattrapage s'accélère :

- 25% pour la période triennale 2014-2016 (46 pour Vaux)
- 33% pour la période triennale 2017-2019
- 50% pour la période triennale 2020-2022
- 100% pour la période triennale 2023-2025

La majoration des prélèvements multipliés par 5 (si carence).

Quels sont les impacts pour notre commune

Au 31 décembre 2015 la commune disposait de 185 logements sociaux soit 9,93% sur un total de 1863 logements, soit 187 logements manquants.

Avec le taux retenu est 20% (taux en vigueur pour la CA Seine & Vexin) sur l'année 2015, nous devrions disposer de 372 logements sociaux.

Le prélèvement pour non production de logements pour 2016 s'élève à 32 427,67 €.

En cas de commune carencée, le prélèvement peut être multiplié par 5 soit : $32\,427,76 \times 5 = 162\,138,35 \text{ €}$.

Pour 2017, le taux retenu est vraisemblablement de 25% (à priori taux en vigueur pour la CU GPS&O), le nombre de logements manquants serait de 281 logements sociaux, ce qui donnerait un prélèvement de 53 827 € en 2017.

Qu'entraîne la carence de logements locatifs sociaux :

Si, à l'issue de l'une des périodes triennales définies à l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH), il est constaté qu'une commune n'a pas atteint son objectif de rattrapage de logements sociaux alors que le contexte communal ne le justifie pas, il appartient au préfet de prononcer la carence de cette commune par arrêté motivé conformément à l'article L. 302-9-1 du même code¹.

Cet arrêté de carence a notamment pour conséquence d'attribuer au préfet l'exercice du droit de préemption sur les aliénations de biens destinés au logement. La loi ALUR a introduit plusieurs évolutions destinées à rendre plus opérationnel l'exercice du droit de préemption par le préfet en communes carencées.



SAINT-FRANÇOIS-DE-PAULE PROTÉGÉ

Saint-François-de-Paule restauré, encadré et protégé, est visible à l'église Saint-Pierre-es-Liens de Vaux-sur-Seine. —————>

Avant la restauration, sous le vernis jaune, les fraîches couleurs initiales.



18

L'inscription ou le classement d'un objet mobilier ou immobilier a pour but de protéger l'œuvre au titre des monuments historiques.

Le 30 novembre 2016, la commission départementale des Objets mobiliers des Yvelines a inscrit le tableau intitulé *Saint-François-de-Paule*, huile sur toile, d'auteur inconnu du XVII^e siècle, de 90,7 cm sur 69,7 cm.

Ce tableau est maintenant encadré et accroché au mur du bras droit du transept de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Vaux-sur-Seine. Ce beau vieillard barbu - qui avait été répertorié en 1980 sous le nom de *Saint-Benoit* - som-

meillait dans un tiroir de la sacristie, sombre et poussiéreux. Il méritait d'être nettoyé et restauré.

Au dos était inscrit « Donné par M. Léon Sari, E Thomas ».

C'est Léon Sari, propriétaire des Folies Bergère, qui fit construire en 1880 le "Château du Temple", le bâtiment oriental de la Martinière. Financé à 70 % par le Conseil général et 30 % par la commune, la restauration fut confiée en 2009 à une Vauchoise, Céline Maujaret-Guiné, diplômée de l'Enp-Ifroa, sous la direction de Catherine Cernokrak, conservateur en chef du Patrimoine aux archives départementales des Yvelines.

François de Paule, né en Calabre en

1416 et mort à Plessis-lès-Tours en 1507, fut canonisé en 1519.

Ermite et fondateur de l'ordre des Minimes, il fut considéré par ses parents comme l'enfant d'un miracle accompli par saint François d'Assise dont il prit le prénom.

À la demande de Louis XI mourant, il reçoit l'ordre du pape de venir assister le roi et demeurera vingt-cinq ans en France, jusqu'à sa mort.

Il prophétisera à Louise de Savoie la naissance d'un héritier : le futur François 1^{er}.

Luc-Olivier Baschet
Conseiller municipal,
délégué au Patrimoine

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

UNE FIN D'ANNÉE EN BEAUTÉ

L'atelier de Noël a toujours du succès pour son ambiance et pour le choix des créations. Cette année nous avons proposé deux séances et les participants sont repartis en ayant fabriqué un support sur lequel suspendre les décorations réalisées au cours de l'atelier !

UN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE TRAITE DE VAUX

Nous rencontrons les résidents une fois par mois depuis septembre 2015 autour de lectures de contes, extraits de pièces de théâtre, nouvelles et histoires drôles... Notre public est fidèle et nous sommes heureuses de continuer l'aventure tout au long de l'année à venir !



NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Le portage à domicile... en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Si vous habitez Vaux et que vous ne pouvez vous déplacer pour cause d'éloignement, handicap, vieillesse, maladie, grossesse difficile... les bibliothécaires vous proposeront une sélection de documents selon vos goûts (livres, Livres-audio, Magazines, Dvd Films, Cd Musique).

Pour tout renseignement et inscription, appelez-nous !

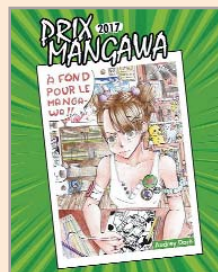
Bibliothèque de La Martinière : 01 30 99 48 80

Une nouvelle année MANGA !

Nous réitérons notre participation au prix Mangawa : élection d'un manga imprimé et concours d'affiches auquel nous ajoutons cette année un nouveau défi : le concours vidéo !*

UN CONCOURS D'AFFICHE

Le Concours d'affiche est évidemment reconduit. Avec une lauréate nationale vausoise au concours de l'année précédente et une autre au niveau de l'ancienne Communauté Seine et Vexin comment ne pas renouveler l'expérience !!!!



N'hésitez pas à venir vous informer des conditions de participation à

la bibliothèque.

UN CONCOURS VIDÉO

A cette occasion un stage gratuit d'initiation à la vidéo a été proposé en décembre aux jeunes afin de leur donner les rudiments du cinéma (plan, cadrage, scénario, montage...).



Pour tout besoin de renseignements et de conseils, veuillez nous contacter à la bibliothèque au : 01 30 99 48 80 et infos sur le site : prixmangawa.com/

UNE AFFICHE COLLECTIVE

Une grande feuille de dessin est installée à l'entrée de la bibliothèque et tout jeune voulant contribuer à dessiner une grande affiche est bienvenu ! Nous présenterons cette création à l'exposition qui a lieu lors de la remise des prix au sein du réseau des bibliothèques du secteur.



LA PROJECTION D'UN MANGA

Le mercredi 22 février à 15h : projection gratuite d'un manga animé, ouvert à tous, bien que offert avant tout aux jeunes. Nous échangerons ensuite pour analyser ensemble les codes artistiques et les spécificités de ce genre cinématographique ainsi que les aspects propres à la culture japonaise.

VOTE DU MEILLEUR MANGA :

Le mercredi 16 mars à 15h, nous invitons tous les participants au prix Mangawa à venir partager leur coups de cœur et à voter ensemble !

Si des jeunes veulent être informés des activités proposées par la bibliothèque sans être adhérents transmettez-nous vos coordonnées afin que vous puissiez recevoir un mail :

bibliotheque@vauxsurseine.fr site internet : bibliotheque.vauxsurseine.fr

Prix Mangawa : Le prix MANGAWA a été créé en 2005 et est le plus important prix de lecteur manga organisé en France. Il s'adresse à tous les collégiens et lycéens. Il en est à sa treizième édition.*

AGENDA 2017

MANIFESTATIONS VAUXOISES 1^{ER} SEMESTRE

Janvier

DIMANCHE 29

ACCUEIL DES NOUVEAUX VAUXOIS
Salle de la Martinière 11 h

MARDI 31

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

Février

LUNDI 6

VLV : CAFÉ-RENCONTRE
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

MERCREDI 8

CINÉMA ENFANTS
Espace Marcelle-Cuche
10 h «Plane 2»
14 h «Vice-versa»



DIMANCHE 12

GALETTE DE LA FNACA
Espace Marcelle-Cuche 14 h

MARDI 14

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

MERCREDI 15

CINÉMA ENFANTS
Espace Marcelle-Cuche
10 h «Le voyage d'Arlo»
14 h «Les nouveaux héros»



JEUDI 16

CARNAVAL DU CENTRE DE LOISIRS
Parc la Martinière et Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 18 (sous réserve)

CONCERT POUR LES RESTOS DU COEUR
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

DIMANCHE 26

ADGV STAGE QI QUONG & CHANT
Espace Marcelle-Cuche 9 h 30 - 17 h

MARDI 28

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

Mars

VENDREDI 3

DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche 15 h - 20 h



DU VENDREDI 3 AU VENDREDI 10

AVRIL expose Françoise David-Leroy
Salle des mariages de la Martinière

LUNDI 6

VLV : CAFÉ-RENCONTRE
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

SAMEDI 11

STAGE DE DO IN
Espace Marcelle-Cuche

SAMEDI 11

SPECTACLE DANSES URBAINES
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

MARDI 14

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

SAMEDI 18

CARNAVAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES
Parc la Martinière et Espace Marcelle-Cuche

DIMANCHE 19

COMMÉMORATION DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
Cimetière de Vaux 10 h 45

SAMEDI 25

BOURSE AUX VÊTEMENTS
Espace Marcelle-Cuche

MARDI 28

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

Avril

LUNDI 3

VLV : CAFÉ-RENCONTRE
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

MERCREDI 5

CINÉMA ENFANTS
Espace Marcelle-Cuche
10 h «Snoopy»
14 h «Pourquoi j'ai pas mangé mon père»



DU VENDREDI 14 AU DIMANCHE 16

EXPOSITION « L'ARTISANAT À VAUX »
Espace Marcelle-Cuche

MARDI 11

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

DIMANCHE 23

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 1^{ER} TOUR
Espace Marcelle-Cuche 8 h - 20 h

MARDI 25

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

Mai

LUNDI 1^{ER}

BROCANTE
Parc de la Martinière 8 h - 18 h

DIMANCHE 7

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2^E TOUR
Espace Marcelle-Cuche 8 h - 20 h

LUNDI 8

COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE 1945
Cimetière de Vaux 10 h 45

MARDI 9

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

VENDREDI 12

THÉÂTRE
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

SAMEDI 13

THÉÂTRE
Espace Marcelle-Cuche 21 h

DIMANCHE 21

ADGV PORTES OUVERTES
Espace Marcelle-Cuche, toute la journée

MARDI 23

APRÈS-MIDI SÉNIORS
Espace Marcelle-Cuche 14 h 30

VENDREDI 26

DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche 15 h - 20 h



Juin

SAMEDI 3

THÉÂTRE SPECTACLE SOIF COMPAGNIE
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

DIMANCHE 11

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 1^{ER} TOUR
Espace Marcelle-Cuche 8 h - 20 h



ASSOCIATION DE DANSE ET GYMNASTIQUE VAUXOISE

En ce début d'année 2017, toute l'équipe de l'ADGV vous souhaite ses meilleurs vœux ! Et pour bien commencer l'année pourquoi ne pas assister à notre cours de décrassage organisé par Sandy ?!

L'A.D.G.V vous offre tout au long de l'année un large choix d'activités pour adultes et enfants. Cours ou stages, il y en a pour tous les goûts !

Nous vous attendons également nombreux lors de la journée de l'ADGV le 21 mai 2017 où vous pourrez venir tester gratuitement pendant une après-midi la plupart de nos activités.

Pour quelques euros, nous proposerons des massages afin de pouvoir vous détendre quelques minutes avant de partager une collation en fin de journée avec l'équipe et les professeurs.

N'HÉSITEZ PLUS !

VENEZ NOUS REJOINDRE !

NOS PROCHAINS STAGES

29 janvier

zumba + pilates avec Catherine
au Cosec
14 h 30 - 17 h 30

26 février

Qi gong + chant avec Géraldine
Espace Marcelle-Cuche
9 h 30 - 15 h 30

14 mai

zumba + pilates avec Catherine,
au Cosec
14 h 30 - 17 h 30

21 mai

Journée de l'ADGV
Espace M-Cuche 9 h - 18 h



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2017

Lundi 9 janvier 2017 à 14 h 30

Café rencontre avec la traditionnelle galette des rois offerte par VLV.

Lundi 6 février 2017 à 14 h 30

Café-Rencontre agrémenté de crêpes confectionnées par les adhérent(e)s.

Jeudi 16 février 2017

Le Panthéon et le Musée des Arts Forains.

Prix 85 euros avec restaurant

Dimanche 26 février 2017 - 16h

Théâtre des nouveautés : Un animal de compagnie

Une pièce écrite et mise en scène par Francis Veber, avec la voix de Gérard Jugnot.

Avec Stéphane Freiss, Noémie de Lattre, Philippe Vieux,...

Prix 72 euros

Lundi 6 mars 2017 à 14 h 30

Café-Rencontre avec dégustation des tartes confectionnées par les adhérent(e)s.

Jeudi 16 mars 2017

Hôtel de Ville de Paris et le musée Rodin.

Prix 85 euros avec restaurant

Lundi 10 avril 2017 à 14 h 30

Café rencontre + Assemblée générale de VLV.

Jeudi 20 avril 2017

Manufacture des Gobelins et Musée Val de Grâce.

Prix 85 euros avec restaurant

Lundi 15 mai 2017 à 14 h 30

Café rencontre

2 au 6 mai 2017

Voyage 5 jours en Hollande : balade en bateau sur canaux d'Amsterdam.

visite du grand marché aux fleurs Aalsmeer, faïencerie de Delft, Zaanse Schans, Volendam, Marken, une fromagerie avec dégustation, fabrication de sabots, Amsterdam, Haarlem, musée Van Gogh....

Lundi 12 juin 2017 à 14 h 30

Café rencontre

Jeudi 22 juin 2017

Visite de Veules-les-roses, Fécamp et Etretat.

Prix 85 euros avec restaurant.

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Renseignements et Suggestions de sorties :

Alain Gelot : 06 84 98 66 36 ou Maryse Roullot : 06 86 22 10 07

Envie d'une pièce de théâtre ?

Sergine Tévenon: 06 62 33 22 18





Tennis de table VAUX SUR SEINE

Trois équipes adultes engagées en première phase pour autant de satisfactions. L'équipe 1 se maintient en Départementale 2, l'équipe 2 termine à la deuxième place de la Départementale 3 et cerise sur le gâteau, l'équipe 3 finit première de son groupe de départementale 4 et accède ainsi à la départementale 3. Cette montée nous oblige, et c'est tant mieux, à créer une quatrième équipe, qui pourra ainsi évoluer en départementale 4 et faire découvrir la compétition aux nouveaux venus. Quant à l'équipe minime des enfants, coachée par Alexis Cartailac, elle évolue en départementale 3. Tous les samedis l'entraînement des enfants est assuré par Romain Adde et Dorian Hamelin qui suivent en même temps une formation d'assistant entraîneur dispensée par le comité départemental de

tennis de table. Tous les deux remplacent, cette saison, Christophe Caille, qui se trouve actuellement sur son voilier au milieu de l'Atlantique. Enfin, le 11 décembre, nous avons organisé notre traditionnel tournoi ouvert à tous. Dans la catégorie adulte, Olivier Percheron gagne face à Dorian Hamelin et Ivan Cartailac l'emporte en catégorie enfant. Tous les compétiteurs n'auraient pu jouer à leur niveau, sans là-aussi, les traditionnelles crêpes de Luc Doré. Même si l'effectif du club, de plus d'une cinquantaine de joueurs et joueuses, atteint un niveau record cette saison, il est toujours possible de le rejoindre en cours d'année.

Très bonne année 2017 à tous et à toutes.

François Lecouvey



Le Judo Club de Vaux vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

Le 3 décembre dernier a été remis officiellement par Stéphane Peuvret, professeur du club, au cours d'une séance de Judo partagée avec les judokas vauchois, la ceinture noire de notre Président Aurélien Lambri.

Toutes nos félicitations car, c'est un tra-

vail de plusieurs années après une période de blessure qui se voit récompensé et partagé avec tout le club.

Toutes nos félicitations également à notre ancien président Yann Levieil pour avoir couru le Marathon de New York en 4 h 28 ' 27 " le 6 novembre dernier.

Deux rendez-vous à noter pour cette année
- Samedi 11 mars 2017

Coupe de printemps (compétition amicale interclubs)

- Samedi 22 avril 2017

Cérémonie de remise de ceintures.

Sportivement, le bureau



DE RETOUR CHEZ NOUS

Après cinq mois d'indisponibilité, nous avons été heureux de retrouver nos terres en novembre afin de pratiquer notre activité favorite le FOOTBALL.

La Municipalité a fait un gros effort de refonte complète de l'aire de jeu, avec un arrosage automatique intégré qui devrait permettre de la maintenir en bon état pendant les périodes sèches.

Nous l'en remercions, cette surface étant beaucoup plus agréable que par le passé. Des remerciements également aux clubs voisins et amis d'Hardricourt et de Mezy-sur-Seine, chez qui nous avons été souvent hébergés pendant la durée des travaux.

Nous allons essayer de mener à bien notre projet principal enclenché depuis

quelques saisons : éviter de perdre les jeunes joueurs prometteurs que nous formons faute d'avoir une école de Football labellisée !

Que nous faut-il pour cela ?

- Un encadrement adéquat : nous l'avons, 33 dirigeants, éducateurs, arbitres, pour un effectif de 200 licenciés.

- Des équipes dans toutes les catégories de jeunes : nous les avons.

- Des infrastructures et installations nous permettant une évolution correcte tout au long de l'année.

Là, doivent porter nos efforts, en commun avec la Municipalité.

En effet afin de maintenir cette nouvelle pelouse en l'état, et elle commence à se dégrader, il nous faut pouvoir effectuer les entraînements sur un autre espace, et pour le moment, ce n'est pas possible ! La sur-

face restante est impraticable et non éclairée.

Le city stade quant à lui est inadapté pour la pratique du football en temps que sport d'équipes.

Nous avons, en début de saison, complété les dotations des années précédentes aux joueurs, par un ensemble complet, sac de sport, maillot, short et bas, dans toutes les catégories.

Et pour nos éducateurs, une tenue particulière « Club ».

Nous maintenons, avec l'appui du Conseil Départemental des Yvelines et de nos deux Conseillers Départementaux, Cécile Zammit-Popescu et Yann Scotte, les sorties au « Parc des Princes » lors de matches du PSG.

Merci à eux !

La période étant celle des vœux, je vous souhaite donc à tous, petits et grands, sportifs ou non, une bonne et heureuse année 2017.

Et pour notre Association une année moins perturbée que 2016. Pour cela je forme particulièrement des vœux de bonheur et réussite à ceux qui permettent la bonne marche de notre club par leur investissement quotidien.

Je ne doute pas qu'en fin de saison vos bilans soient positifs.

Le Président : Henri-Claude LAUBY



Les jeunes Vauxois de 10 et 11 ans inaugurent la nouvelle pelouse le Samedi 05/11, par une victoire 4 à 3 face à leurs homologues de DAMARTIN en SERVE

AVRIL

Fidèle depuis plus de vingt ans à sa mission d'histoires, d'actualités et d'initiatives vauchoises, AVRIL a honoré un riche agenda au cours de 2016 : notamment expositions et concerts tandis que les trois publications du Tambour sont très attendues d'un public fidèle.

- Notre dernière exposition, « Le monde en allumettes », se prolongeait lundi 5 décembre grâce aux enfants des classes de CE2 littéralement enthousiasmés.

Encouragés par leurs institutrices ils n'hésitent plus à questionner

Victor de Jésus, l'artiste. (Notre photo).

S'y ajoute la Restauration de l'Orgue.

Elle est en passe de prendre un cours rapide. La contribution de nouveaux membres dans l'équipe bénévole y contribuera beaucoup.

Du 2 au 12 mars 2017 : exposition de Madame Françoise David-Leroy. Site : avrilvaux

Contact : 01 30 99 64 43

Réunions : chaque premier vendredi du mois à 20 h 30 (ancienne Mairie) Bienvenue !

Souhaits chaleureux pour une année 2017 confiante et constructive !



Conseil municipal

extraits de la séance du 21 décembre 2016

Etaient présents :

M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, M. Jean-Pierre Couteau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Mooneyron, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Madeleine Gaudin.

Absents : Mme Brigitte Chiumenti, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Martine Grond, Mme Martine Gardin, Mme Sylvie Leclercq, Mme Aurore Lancéa, Mme Naziha Benchehida.

Pouvoir : Mme Brigitte Chiumenti a donné procuration à M. Julien Crespo
M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. Michel Le Guillevic
Mme Martine Grond a donné procuration à M. Kamal Hadjaz
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. José Harter
Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard
Mme Aurore Lancéa a donné procuration à Mme Ana Monnier.

Soit : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Pierre Couteau a été élu secrétaire de séance.

M. Crespo souhaite au préalable faire part de l'information reçue de Mme Tournon et confirmée par M. Zolotareff, de son départ du groupe Vaux avec Vous.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

Le 21 octobre 2016, décidant de confier au groupe LORILLARD, 28000 CHARTRES, la fourniture et la pose des menuiseries extérieures de la Maison Angibout et de la maison de gardien 89 rue du Général de Gaulle, pour un montant de 62 000 € HT.

M. Crespo rappelle que la « Maison Angibout » est l'ancienne Mairie et précise que les travaux devraient débuter en février.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES BIENS VACANTS SANS MAÎTRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'incorporer ces biens dans le domaine communal.

VENTE D'UNE PARCELLE NON BÂTIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle AT 28 au prix de 500 €, les frais d'acquisition étant à la charge des acquéreurs.

ZAC DU QUARTIER DES MARRONNIERS : VENTE DE PARCELLES NON BÂTIES

L'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Ferrand et M. Zolotareff), le Conseil Municipal approuve la cession de ces parcelles à Foncier Conseil.

CHARGES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'admettre en non-valeur la créance due au titre d'un permis de construire d'un montant de 5 574 €.

OPÉRATION DE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION : CRÉATION DE 10 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

A la majorité absolue (2 contre : M. Ferrand et M. Zolotareff), le Conseil Municipal décide de créer 10 emplois d'agents recenseurs, lesquels seront rémunérés à hauteur de 4,90 € par imprimé « logement » collecté.

BUDGET PRINCIPAL 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

A la majorité absolue (2 contre : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal adopte la décision modificative au budget primitif 2016

BUDGET PRINCIPAL 2016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

A la majorité absolue (2 contre : M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal adopte la décision modificative au budget principal

TRANSFERT DES MARCHÉS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert des différents marchés.

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME : AVENANT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prolongation de la convention d'une année.

DÉFINITION DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la liste des voies concernées.

CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA VIABILITÉ HIVERNALE : SIGNATURE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de coopération pour la viabilité hivernale.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

*M. Crespo présente les nouvelles dispositions du dispositif « Vigipirate » et demande à tous la plus grande vigilance.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.*

suite de la page 3

La vie continue, et comme le veut la tradition, il est d'usage de présenter à l'occasion des vœux de la nouvelle année les réalisations qui ont jalonné 2016 et nos projets pour 2017. Pour faire court, je n'en citerai que quelques-unes : l'enfouissement des réseaux et la réhabilitation de la voirie et de l'éclairage public rue de la Croix et rue de la Petite Haie ; la réfection totale du terrain de football, la création d'un city stade, l'éclairage de deux terrains de tennis (avec la participation financière du club), le lancement de l'opération de réhabilitation du COSEC et de son extension avec le choix de la maîtrise d'œuvre, la réhabilitation de l'éclairage public avec la mise en place d'éclairage LED avenue de la Gare, résidence de Rive Seine et de la Croix des Jardins ; la mise en service du réseau d'assainissement de l'Île; l'équipement de toutes les classes des écoles élémentaires et maternelles de TNI (tableaux numériques interactifs).

Nos projets pour 2017 :

Les travaux de réhabilitation thermique du COSEC et de la maison Angibout, du pavillon de gardien à l'entrée de la salle des fêtes par le remplacement des fenêtres, la réfection des peintures des ferronneries de l'immeuble de la Martinière, la création des réseaux d'assainissement collectif chemin des Valences, avenue de Cherbourg, chemin des Champeaux- Acacias-Sarrazin ainsi que les travaux de raccordement en parties privatives, la création d'un parking secteur de la Bréanière. Voilà pour ce qui concerne les travaux sous maîtrise d'ouvrage communal.

En effet, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine GPS&O a pris en main la destinée d'un certain nombre de compétences (voir pages 4 à 7) qui étaient auparavant des compétences communales ou syndicales et en particulier les travaux liés au domaine routier de la commune, bande de roulement-trottoirs-éclairage public, mais aussi l'eau et l'assainissement.

Au moment où j'écris cet article, nous n'avons aucune information sur les travaux qui seront faits ou pas sur la commune, ce qui change notre approche et nous oblige à agir différemment.

En effet, j'ai le sentiment, partagé par une majorité grandissante de mes collègues, que l'ensemble des décisions qui sont prises, le sont par quelques sachant dans le clair-obscur d'un cabinet, accompagné par des consultants qui appliquent les mêmes méthodes partout sans tenir compte des particularités locales.

Comment ne pas s'étonner que les Maires et élus communautaires de nos communes contestent ce mode de fonctionnement.

Comment ne pas être surpris que les commissions thématiques soient transformées en chambres d'enregistrements au grand désappointement de ses membres. Comment ne pas être déconcerté par ces pratiques qui n'ont jamais eu cours dans nos dernières assemblées CC ou CA.

TRIBUNE D'EXPRESSION

Je formule mes vœux les plus sincères de solidarité, de santé, de travail pour les actifs et les nouveaux arrivants sur le marché du travail, de paix et de petits bonheurs au quotidien sur notre Terre bien tourmentée pour tous les habitants de Vaux-sur-Seine.

J'élaborerai aussi des vœux pour notre Planète :

- Réduire sensiblement la pollution qui a une incidence fâcheuse sur le trou de la couche d'ozone et le réchauffement planétaire.
- Accroissement de la production des produits bio-dégradables
- Stopper la déforestation et ses conséquences désastreuses : inondations, coulées de boues, extinction de certaines catégories d'espèces animales et végétales.
- Élaboration d'un programme de reforestation
- Moins de guerres et l'instauration de la paix.
- Une meilleure protection des animaux sauvages victimes de massacres
- Poursuite du développement durable.
- Respect et protection de notre environnement.

Marie TOURNON

Conseillère municipale, membre de l'opposition.

Caisse d'allocations familiales



Afin d'assurer un service de qualité et de proximité aux Mureaux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam) accueille la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) des Yvelines à compter du 1^{er} février 2017 dans ses locaux rénovés situés au 30 rue Gambetta.

La Caisse primaire d'Assurance Maladie accueillera le public du lundi au vendredi le matin de 8 h 30 à 12 h 15 en libre-service avec un accompagnement à l'utilisation des services en ligne, l'après-midi de 13 h 30 à 17 h uniquement sur rendez-vous.

La Caisse d'Allocations familiales recevra le public uniquement lundi, mercredi et vendredi sur rendez-vous : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Un espace libre-service Cpam/Caf est à disposition du public du lundi au vendredi. Il proposera :

- plusieurs accès Internet ameli.fr et caf.fr pour faire ses démarches en ligne et prendre rendez-vous ;
- 1 borne interactive Cpam pour mettre à jour sa Carte vitale, consulter ses remboursements, imprimer des attestations, des relevés d'indemnités journalières, obtenir des informations sur les services ;
- 1 borne interactive Caf pour imprimer une attestation de droits, consulter son dossier, ses paiements et estimer le montant de l'aide au logement.

Pour plus d'information, contactez le service communication de la Cpam : service.communication@cpam-versailles.cnamts.fr ou de la Caf : relationdeservice.cafyvelines@caf.cnafmail.fr



Annuaire des naissances en 2016

MIGRÉ BOUVRAIS Loucas, Nolhan, Alexandre	2 janvier
NEVIANI Clément, Benoît, Florent	4 janvier
OUMOU Aylan	9 janvier
COLLIN Axel, Gilles	15 janvier
PERCEVAL Alice, Ayana	23 janvier
SEVER Zeynep	29 janvier
MARIS Ellie	30 janvier
LALIBERT Côme, Garance, Eric	8 février
GERMAIN Faustine	12 février
SILVA BRANCO Andréa, Marie, Lydie	16 février
COTTINEAU Lowan	22 février
GILLES Chloé, Alice	3 mars
KERZERHO Joshua, Marc, Jacques	9 mars
GANDÉGA Boubakar, Noah	11 mars
SIGHETI Denis, Elias	13 mars
LACOMBLED Jules, Patrick, Jean	14 mars
OUALICHE REBAH Adam, Idir	17 avril
AVRIL MANO Carl, Paul	24 avril
SORRES Rehane	2 mai
CRUCHANDEU Lily-Rose, Marie, Véronique	3 mai
VOISIN Arthur	16 mai

ROSA Charlie, Margaux	7 juin
HAVEL Maëlle, Chalisa	11 juin
ORTIZ Fanny, Melody, Jolene	23 juin
BOUDRIAS Adem	19 juillet
DELAUDAUD Julia, Gaele	21 juillet
CHRIST Matthieu, Stéphane	21 juillet
PEREIRA Célia, Victoria	27 juillet
CECUTTI Lucia, Corine, Nathalie	1 ^{er} août
LORTHIOIR Léa, Eugénie	4 août
WEUGUE Alexandre, Daniel, Pierre	10 août
LACHAUD MORELIERAS Iyana, Haley	17 août
NGOMA PANZU Claude Nduku-A-Nzambi, Exode	25 août
LAURET Sacha Georges	26 août
OLIVIER Eden	21 septembre
OLIVIER Maxence	21 septembre
LE GOFF Matéo	27 septembre
LEGAY Eden, Valérie, Geneviève	9 octobre
CAMARA Diaguily	16 octobre
DAMOND Samuel, Fernand, Valero	26 octobre
MEBARKI Inaya	30 octobre
BARRY Rougui	1 ^{er} novembre
EPAMINONDAS MORVANY Elsa, Anne	11 novembre
ZAOUI DE CAMPOS Kyle, Patrick	14 novembre
MIRANDA Léana, Edite, Françoise	9 décembre
LOMBARD Mylann, Bruno	10 décembre
WAGRÉ BERTRAND Nina, Zélia, Anita	22 décembre
PEREIRA VAZ Katniss	28 décembre
THIBAUT Léa	29 décembre
SZYMCZAK LAINÉ Elioth, Jacques, Jean-Marc	29 décembre
PERRAULT Eléonore Catherine Annick	30 décembre
BRIGLIADORI Clara Nathalie Angèle Jocelyne	30 décembre

Mariages

4 juin 2016

William, Mickaël WATTIAU
Fanny, Andréa, Caroline BRÉARD

11 juin 2016

Emmanuel, Michel, Claude ARSICAUD
Carine, Odette, Simone MONEIRON

25 juin 2016

Ludovic, Guy, Serge LAMBERT
Nathalie, Julienne, Raymonde LEFEBVRE

25 juin 2016

Sébastien, Roger, Daniel LAGARMITE
Céline, Jacqueline, Danielle MASSE

10 septembre 2016

Grégory, Lucien, Robert DELAUNAY
Samia RHOUL

17 septembre 2016

Sylvie LOURAÇO
Barbara, Aurélie, Hélène BARRIER

8 octobre 2016

Philippe, Maurice, René NORTIER
Muriel, Suzanne, Janine CHABLE

Police secours 17 Pompiers 18 Samu 15 Appel Urgence 112

Bureau de police de Meulan 01 34 92 53 20
Commissariat des Mureaux 01 34 92 49 00
Préfecture Versailles 01 39 49 78 00
Sous-Préfecture Mantes 01 30 92 74 00
GDF Dépannage gaz 0 810 433 095
Dépannage électricité 09 72 67 50 78
Environnement (SEFO) 01 39 70 20 00
SNCF gare de Vaux 01 34 74 09 38
S^e navigation de la Seine 01 30 18 23 45

Services municipaux

Mairie 01 30 99 91 50
Courriel : mairie@vauxsurseine.fr
Site internet : www.vauxsurseine.fr
Police municipale 01 30 99 91 54
Courriel : police@vauxsurseine.fr
Services techniques 01 30 99 47 95
Bibliothèque 01 30 99 48 80
Centre de loisirs 01 30 91 45 52
Cosec 01 34 74 43 80
École maternelle 01 34 74 25 77
École primaire du 87 01 34 74 00 19
École maternelle du 144 01 34 74 58 74
Espace Marcelle-Cuche 01 30 22 06 77
Orangerie 01 30 22 25 92
Restauration scolaire 01 34 74 72 93

LES ASSOCIATIONS VAUXOISES

ACCADRA

Marta Bentkowski 01 30 99 11 09

ADGV

Doris Duchenne 01 34 74 82 54

Association Go-Am, Ung-No Lee

Young-Sé Lee 01 34 74 37 27

AOCGE (Ornithologie)

Patrick Bibard 01 30 99 78 45

ASV (Cyclisme, Pieds de Vaux)

Jocelyne Delafosse 01 30 99 78 18

Atelier des arts créatifs

Gosia Anney 06 66 67 46 97

ATCV (Tennis)

Frank Le Boulch : 06 29 02 83 93

Atelier dessin, pastel, peinture

M^{me} David-Leroy 01 39 74 56 04

Atelier Caroline Viannay (art imprimé)

Caroline Viannay 06 29 62 86 63

Atelier-école de peinture

Thierry Van Quickenborne 06 72 31 00 99

Atelier pour tous

Corinne Mellac 06 73 77 06 64

AVRIL

Martine Mourier 01 30 99 64 43

Santé

Médecins

SOS médecin 36 24
Dr Guillauneuf 01 34 74 14 20
Dr Malavialle, Moreau 01 34 74 64 44
Garde (nuit, dim., fêtes) 01 34 74 78 78
Centre cardiologie d'Évecquemont 01 30 91 80 00
Hôpital Meulan 01 30 22 40 40
Service des urgences 01 30 22 43 33
Pharmacie du Pré Coquet 01 34 74 09 60
ALDS soins à domicile 01 34 74 80 60

Dentistes

Dr Brochery, Fulea 01 34 74 94 50
Garde Versailles (dim. et jours fériés) 01 39 51 21 21

Infirmières

M^{me} Saulay 01 30 99 20 21 & 06 81 50 66 67
M^{me} Devaux 01 30 91 42 87 & 06 81 85 36 76

Kinésithérapeute

E. André
01 34 74 26 95 & 06 07 82 60 13

Ostéopathes

Julie Cart 06 37 36 81 33
Baptiste Jean 06 6178 81 94

Pédicure - Podologue

Cédric Scholer
01 34 92 97 37 & 06 60 59 03 00

Psychothérapeute

M^{me} Le Guillevic 01 34 74 22 73

Psychologue clinicien

M Lalibert d'Anglas 06 49 21 60 19

Culte

Paroisse 01 34 74 01 09
Pasteur Patrick Valliamé 06 99 61 05 44

Social

Pôle Emploi 01 30 22 90 90
ALDS 01 34 74 80 60
CPAM 01 34 92 88 30
Territoire d'Action Sociale 01 30 92 87 20
Maison de retraite Orpéa 01 34 92 02 02
PMI 01 34 92 87 20
Samu social 115

Divers

Dépannage auto

Garage Neumann 01 34 74 21 12

Pompes funèbres

Cistarelli 01 34 74 97 65
Roc Eclerc 01 30 22 09 02
Delauzanne 01 30 99 14 60

Taxis

Anne-Marie 06 86 43 50 61
F.Gameiro 06 07 77 61 07

Collèges & Lycées

Gaillon 01 30 04 16 30
Meulan Henri IV 01 30 99 90 50
Les Mureaux François Villon 01 30 99 20 01

Animaux

Fourrière animale Gennevilliers 01 47 98 82 64
Fourrière Yvelines 01 34 89 05 47
SPA Orgeval 01 39 08 05 08
Vétérinaires
Dr Giorgi 01 39 70 62 90
Clinique Vétérinaire 01 34 74 66 00

Amicale des donateurs de sang

Michèle Gondouin 01 30 99 08 11

Caisse des écoles

Sevim Demir 06 15 73 74 34

Contre champs

Cécile & Cédric Babouche 06 87 41 50 09

CSV (Pétanque)

Patrick Canova 06 48 29 68 45

CVVX (Club de voile)

Daniel Scheltus 01 34 74 82 58

École de cirque Du corps à l'art

Catherine Thieriot 06 80 99 08 42

École de Musique Frédéric Chopin

Anne-Sophie Fontaine 06 72 22 54 90

Entre Seine et Jardins (collectif d'artistes)

Gilles Le Dilhuidy 06 88 06 45 29

ESV (Football)

Henri-Claude Lauby 06 79 60 35 68

FNACA (Anciens combattants)

Jean-Pierre Doistau 01 30 99 09 70

Guitare en Val de Seine

Guillaume Lalibert 06 64 36 83 31

Handicap Prévention

Thierry Chefdeville 06 86 28 16 93

Judo-club

Jean-Marie Leicknam 01 34 74 63 72

Karaté do Shotokan & École Omnisports

Marlène Mercier 06 10 51 52 46

La Saint-Hubert (Chasse)

Daniel Rousseau 01 30 99 87 31

Mosaïque et petits Cailloux

Sandrina Van Geel 01 30 99 34 45

Passeport Jeunes

Guy Gardin 01 30 91 98 35

Rap 4 live

Thierry Lachaud 06 83 61 30 61

Rencontres philosophiques

Pierre Breynaert 01 34 74 93 80

Secours catholique

Centre St-Nicaise 01 30 22 16 24

Soif compagnie (théâtre)

Claire Astruc 06 20 47 20 31

Sous le baobab

Marie-Alexandre 06 60 95 97 18

Trait d'union (Aide aux devoirs)

Francis Wittmer 01 34 74 96 42

TTCV (Tennis de table)

François Lecouvey 01 39 70 98 18

Vaux contre le cancer

Marc Ferot 06 09 66 27 77

Vesna

Ouliana Tchaïkowsky 06 08 82 88 02

VIV (Vaux Loisirs Voyages)

Alain Gelot 06 84 98 66 36

Vocalises (Chorale)

Caroline Rater 06 09 90 38 08

